

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAIANE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :**EXCUSES (0) :**

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Travaux de réhabilitation de la lagune de Saint-Genest d'Ambière - Demandes de subventions et signature du marché de travaux

La commune de Saint-Genest d'Ambière a lancé des études pour le renouvellement de la bache de la lagune du bourg et a engagé certains travaux préparatoires.

Par délibération 2016/59 du 5 décembre 2016, la commune prévoyait un montant estimatif des travaux de renouvellement de la bache de 93 934,03 € HT, ce qui s'est avéré insuffisant. En effet, la meilleure offre de la consultation s'est élevée à 108 775,10 € HT. Une nouvelle consultation est donc nécessaire sur la base d'une nouvelle estimation.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut subventionner ces travaux qui s'inscrivent dans l'opération globale de réhabilitation de la lagune, évaluée à 142 000€ HT, éligible à hauteur de 40%. Il est à noter qu'une partie des travaux a déjà été réalisée: dépose de l'ancienne bache, études complémentaires et maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Départemental sera à nouveau sollicité pour actualiser la demande de financement du projet, compte tenu des nouvelles estimations et du nouveau plan de financement qui inclu désormais la participation de l'Agence de l'Eau.

Dépenses		Recettes	
Enlèvement de la bache (déjà réalisé)	14 422,00 €	Agence de l'Eau	56 693,30 €
Renouvellement de la bache (marché à relancer)	110 006,25 €	Conseil Départemental	14 173,30 €
Contrôles des ouvrages exécutés (à l'issue des travaux)	1 605,00 €	Autofinancement CAPC	70 866,65 €
Etudes complémentaires (déjà réalisées)	4 200,00 €		
Maîtrise d'oeuvre (en cours)	11 500,00 €		
TOTAL	141 733,25 €	TOTAL	141 733,25 €

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 avril 2017

n°19

page 2/2

VU l'article II.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2016/59 du conseil municipal de la commune de Saint-Genest-d'Ambière initiant le projet de réhabilitation de la lagune,

CONSIDERANT la nouvelle estimation de l'opération, qui s'élève à 141 733,25€ HT,

CONSIDERANT qu'il convient à ce stade du projet de poursuivre les travaux engagés par la commune de Saint-Genest-d'Ambière,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant :

- à signer le marché de travaux de renouvellement de la bâche de la lagune du bourg estimé à 110 006,25€ HT, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

- à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, conformément au plan de financement ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire : P1045 / 2317 / 3500 du budget annexe de l'assainissement.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER